

Un métier, une carrière, un avenir...



### **Le nouveau statut des personnels administratifs**

A compter du 1er janvier 2010, les secrétaires et adjoints administratifs, affectés en police nationale, sont rattachés aux corps des personnels administratifs des catégories B et C du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer.

En regroupant l'ensemble des corps administratifs, les agents bénéficient de nouvelles perspectives de carrière plus avantageuses, de parcours professionnels variés, et d'opportunités de mutation géographique ou de service plus nombreuses au sein de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, des préfectures, des services administratifs de la police et de la gendarmerie nationale, ou des juridictions administratives.

Des modifications interviendront en 2010 sur le recrutement et la carrière de ces personnels et nous nous efforcerons d'apporter les mises à jour de plusieurs rubriques de « Promopol » relatives aux personnels administratifs.